



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 28 septembre 2021 à 18 h 00

Procès-Verbal n° 525

Mail commission : reglements@isere.fff.fr

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Lucien BONO, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN, Gérard ROBIN.

INFORMATIONS - REGLEMENTS

U18 en U17

R.G. du District Isère de Football – Championnat de jeunes - Chapitre 2 - Championnat U17

Les équipes inscrites dans **les championnats** D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18. Il n'est pas possible d'inscrire un seul joueur U18 en coupe de l'Isère U17.

COURRIERS

Le pass sanitaire ne s'appliquera qu'à partir de 12 ans et 2 mois. Ce délai laissera deux mois aux adolescents afin qu'ils se fassent vacciner

CHATTE : réserve appuyée le lundi 27/09, en attente de traitement

A.S.F. PORTUGAIS BOURGOIN : le District Isère de Football n'a pas la possibilité de modifier les règlements généraux de la F.F.F. . art. 160 des R.G. de la F.F.F. : *Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six **dont deux maximum ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 des présents règlements.*

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à deux maximum ».

A.S.F. PORTUGAIS BOURGOIN : Article - 151 Participation à plus d'une rencontre

« La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- le même jour ;

- au cours de deux jours consécutifs. ».

Si votre gardien joue le samedi 2 octobre, en aucun cas il ne peut figurer sur la feuille de match de la rencontre du dimanche 3 octobre.

VEZERONCE-HUERT : art 45 des R.G. de la F.F.F. : un muté supplémentaire en séniors D2, POULE A.

Mutations de joueurs U20

Plusieurs clubs ont interrogé le district au sujet des mutations de joueurs U20 quittant un club qui va se déclarer en inactivité partielle (ou qui s'est déclaré).

Le District de football s'est rapproché du service juridique de la ligue qui a répondu :

« Il n'est pas possible de prononcer une inactivité en catégorie U20 sur footclubs car l'inactivité est possible sur les catégories U14/U15, U16/U17, U18/19 et SENIORS. Autant règlementairement qu'informatiquement, il n'est pas possible de faire une inactivité qu'en U20. En effet, un joueur U20 est considéré comme un joueur SENIORS même s'il joue dans un championnat jeunes...

Dès lors, si le club A souhaite récupérer les U20 du club B, ces derniers seront exemptés du cachet mutation **si et seulement si** le club B a déclaré une inactivité dans la catégorie SENIORS.

Dès lors, si le club B a un effectif SENIORS, les joueurs U20 souhaitant le quitter et aller dans le club A se verront apposer le cachet mutation sur leur licence. »

EDUCATEURS D1

	CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE
D1A	LA MURETTE	MARTIN	Cyril	Technique Régional	2598614395
D1A	ASIEG	BRAZANE	Sofiane	Educateur Fédéral	2538646451
D1A	BALME NORD ISERE	MAMAN	Bernard	Educateur Fédéral	2520043797
D1A	EYBENS 2	BOUABID	Larbi	Educateur Fédéral	2543227159
D1A	FC 2A	LAVAU	Jérémy	Educateur Fédéral	2598624763
D1A	GIERES 2	BUONOMO Cyril	Gaetan	Educateur Fédéral	2529409701
D1A	LA TOUR-ST CLAIR	BRON	Mickaël	Educateur Fédéral	2520348920
D1A	LE VERSOUD	MAURICE	David	Technique Régional	2510946499
D1A	SASSENAGE	COLOMBANI	Thibault	Educateur Fédéral	2529414864
D1A	ST ANDRE LE GAZ	CLEMENT	Jean Baptiste	Educateur Fédéral	2519419194
D1A	ST CASSIEN	GALLOIS	Quentin	Educateur Fédéral	2588634305
D1A	VALLEE DE LA GRESSE 2	ZAMBITO	Gaetan	Educateur Fédéral	2599864028

D1A	VILLENEUVE	DONOSIO	Claudio	Educateur Fédéral	2511133959
D1B	CHARVIEU- CHAVAGNEUX 2	ALAIMO	Raphaël	Educateur Fédéral	2519402766
D1B	CROLLES	AVELINE	Nicolas	Educateur Fédéral	2519426734
D1B	ECHIROLLES 3	DJELLAL	Karim	Technique Régional	2520250722
D1B	ESTRABLIN	IFOUZAR	Zakari	Educateur Fédéral	2520244977
D1B	FORMAFOOT	BRIET	Loïc	Educateur Fédéral	2519428666
D1B	JARRIE-CHAMP	MENDESS	Ahmed	Educateur Fédéral	2520251340
D1B	LA COTE ST ANDRE 2	HAYOUNE	Karim	Educateur Fédéral	2520239909
D1B	MOS TROIS RIVIERES 2	DELAGE	Alexandre	Technique Régional	2568621898
D1B	NIVOLAS	NAJIH	Saïd	Dirigeant	2588657311
D1B	REVENTIN	LEFEVRE	David	Technique Régional	2500705828
D1B	ST MARTIN D'HERES	HAMILA	Salem	Educateur Fédéral	2520237325
D1B	ST MAURICE L'EXIL	VIRIEUX	Rodolphe	Technique Régional	2510482432
D1B	VALLEE DU GUIERS 2	HUMBERT	Maxence	Educateur Fédéral	2518689964
D1B	VEZERONCE- HUERT	TERRASSON	Ludovic	Educateur Fédéral	2511135268

ENTENTES

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire	Nbre équipes
U18 F					
1.18.F	G.U.C. F.F.	A.J.A.VILLENEUVE		G.U.C. F.F.	1
2.18.F	U.S. CREYS MORESTEL	A.S. VEZERONCE- HUERT	VALLEE DU GUIERS	U.S. CREYS MORESTEL	1
FEMININES SENIORS					
6.SF	VALLEE DU GUIERS	U.S. CREYS MORESTEL	A.S. VEZERONCE- HUERT	VALLEE DU GUIERS	1
SENIORS FEMININES R2					
1.R2.F	A.S. VEZERONCE- HUERT	U.S. CREYS MORESTEL	VALLEE DU GUIERS	A.S. VEZERONCE- HUERT	1